



AGPM
maiz'EUROP'

Communiqué de presse

Les producteurs de maïs attendent à présent des engagements

Paris, le 27 juillet 2017

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, vient d'annoncer ce jour la mise en place d'un nouveau prélèvement de 4,2 % sur les soutiens du 1^{er} pilier de la PAC pour financer l'ardoise laissée par le gouvernement précédent. Même s'il ne peut être rendu responsable des fautes du précédent exécutif, cet arbitrage injuste est un coup porté aux agriculteurs. Les producteurs de maïs, réunis au sein de l'AGPM, en prennent acte et attendent désormais des engagements forts.

Il s'agit à présent de prendre les décisions qui s'imposent pour permettre aux maïsiculteurs de regagner en compétitivité.

Au niveau national, il s'agit en particulier de revenir sur l'interdiction des néonicotinoïdes en l'absence d'alternative crédible, de mettre fin aux sur-transpositions des textes européens, de créer une épargne de précaution souple et efficace, mais aussi, de simplifier les procédures pour le stockage de l'eau. A ce sujet, le plan d'investissement annoncé par le chef de l'Etat doit pouvoir bénéficier pleinement aux diverses filières maïsicoles (maïs grain, fourrage, semence et doux), en particulier par le financement d'ouvrages de stockage d'eau indispensables à la pérennité des exploitations de certains territoires.

Au niveau de l'Union Européenne, il convient de soutenir les homologations de produits phytosanitaires lorsque les agences d'évaluation émettent un avis positif, de conforter l'avenir du bioéthanol pour lequel notre filière a consenti d'importants investissements et enfin, de défendre - sans réserve - l'accès aux nouvelles techniques de sélection végétale.

Pour Daniel Peyraube, Président de l'AGPM : « Ce changement de posture et ces décisions peuvent être engagés dans les prochaines semaines, et ce, sans surcoût budgétaire pour les finances publiques ! C'est donc sur ces réponses que nous jugerons de la volonté du nouvel exécutif de s'engager aux côtés des agriculteurs pour les 5 prochaines années ».

Contact Presse : Anne KETTANEH : tél. 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com